

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 07– 2024

Révision du Règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires

La commission ad hoc (ci-après « la commission ») composée de Mme Valérie Baud Mermoud, Mme Nathalie Capt, M Marc Dreuse, M Frédéric Declercq, M Paltenghi (excusé), s'est réunie le lundi 11 novembre 2024 à la Maison de commune en la présence de M Durussel (municipal).

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est ensuite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

La modification du règlement actuel est rendue nécessaire au vu de l'impossibilité de l'appliquer.

En effet, des non-conformités avec le règlement cantonal ont généré des recours pour lesquels la municipalité a été déboutée.

Le nouveau règlement communal tient compte des évolutions, notamment émanant de la DGAIC. Il propose des modifications mineures telles que l'abrogation de la taxe pour les aides de ménage au pair, ainsi que les étudiants.

L'accord conclu entre l'UCV et AIRBNB permettra de décharger la municipalité des démarches administratives et d'encaisser automatiquement la taxe de séjour.

Ce préavis a déjà obtenu l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport. Il sera soumis une deuxième fois pour validation définitive

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis 07-2024, à savoir :

« Révision du Règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires »

Penthaz, le 11 novembre 2024

1^{er} membre

Valérie Baud Mermoud

Le rapporteur

Frédéric Declercq